

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
1<sup>er</sup> Décembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :  
**4. REPARTITION  
ANNUELLE DES  
SUBVENTIONS POUR  
2017 AUX SOCIETES,  
ASSOCIATIONS ET  
GROUPEMENTS  
LOCAUX. AJUSTEMENT  
N°3.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le

ID : 059\_21590407\_20171007-18122017007\_AK-DE



L'an deux mil-dix-sept, le sept DÉCEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents** : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES** : M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard.

M. VERWAERDE Franckie a été élu Secrétaire de séance.

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 6 avril 2017, la Commune a voté la répartition des subventions communales à attribuer aux associations. Deux ajustements ont eu lieu lors des conseils municipaux du 21 septembre et 5 octobre derniers.

En effet, chaque année il est demandé aux associations percevant une subvention, de fournir les états financiers approuvés par les assemblées générales et un budget prévisionnel, accompagnés d'un dossier de subvention établi par le service finances.

Il explique que certaines associations n'ayant pas retourné ces éléments au moment du vote de la répartition des subventions, il y a lieu de régulariser.

Sur sa proposition, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les subventions communales aux associations suivantes :

- Tanche Mervilloise : 1 000 €
- Merville/Samaragou : 150 €

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.